

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 13 octobre 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	12

L'an deux mille vingt-trois, le 13 octobre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SIVEC Jean	THILL Céline
MENEGHIN Gaël	BRUN Jérôme	VALANCE Bénédicte
IMMER Alain	DEBAILLEUL Delphine	VEIRA Christophe
GUINDT Philippe	OGER Isabelle	WALLERICH Alain
<u>LISTE DES ABSENTS EXCUSES :</u>		
REUTER Olivier		

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 - 757 Dispositif de ralentisseurs rue des vergers.

Considérant le non-respect de la vitesse limitée à 30 sur tout le village de Gandren et la demande de plusieurs familles, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'installer rue des Vergers des ralentisseurs routiers en béton armé préfabriqué.

Après avoir traité ce sujet avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, le responsable de leur service technique, propose un ralentisseur routier implanté longitudinalement sur la chaussée. Il permet de ralentir les véhicules sans empêcher l'écoulement des eaux ou gêner son franchissement par des véhicules de transport en commun ou de sécurité.

Les avantages de ce dispositif sont :

- Il permet de ralentir fortement la vitesse des automobiles sans incommoder les passagers des transports en commun ou le franchissement par des véhicules de sécurité,
- C'est un élément monobloc préfabriqué équipé de quatre douilles de manutention en acier inoxydable qui permettent une implantation facile et rapide du dispositif (1/2 journée d'arrêt de circulation pour poser deux ralentisseurs sur une voie à double sens),
- Conforme aux recommandations du CERTU concernant l'implantation de coussin,
- Conforme à la norme NF P98-300

Ce dispositif coute environ 2 000,00€ HT / pièce. Pour l'ensemble du projet de sécurisation de la commune il faut donc compter, panneaux de signalisation compris, un budget de 5 500€ HT.

Considérant les différents échanges, notamment constat de ralentissement très limité à l'emplacement immédiat, les demandes pour d'autres sites, le coût conséquent pour la commune ;

Le Conseil Municipal, avec 2 votes pour et 10 contre :

- **REFUSE** l'investissement d'un ralentisseur routier rue des Vergers, préconise le rappel des limitations de vitesse notamment sur PanneauPocket.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 17 octobre 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 17/10/2023
Le Maire,